

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Graisse et huile de friture en petit emballage

Code Eural	20 01 25
Code déchet	781001

DESCRIPTION

Huile ou graisse de friture végétale ou animale récemment utilisée, emballée dans des bidons (<10 litres) à leur tour conditionnés dans des fûts ou boîtes

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Pas d'huile de friture dans des emballages > 10 litres
- Uniquement huile de friture liquide
- Pas de restes alimentaires ni autres déchets de cuisine
- Pas d'huile minérale, huile moteur, boue grasse
- Pas de solvants, produits dangereux ou chimiques
- Pas de graisse de friture fortement odorante (vieilles graisses)
- Pas d'emballages vides (papier, carton, plastique, verre, boîte de conserve,...)
- Pas d'eau
- Pas d'objets étrangers

Conditions d'emballage :

- Les emballages (< 10 L) sont placés dans un fût ou une boîte